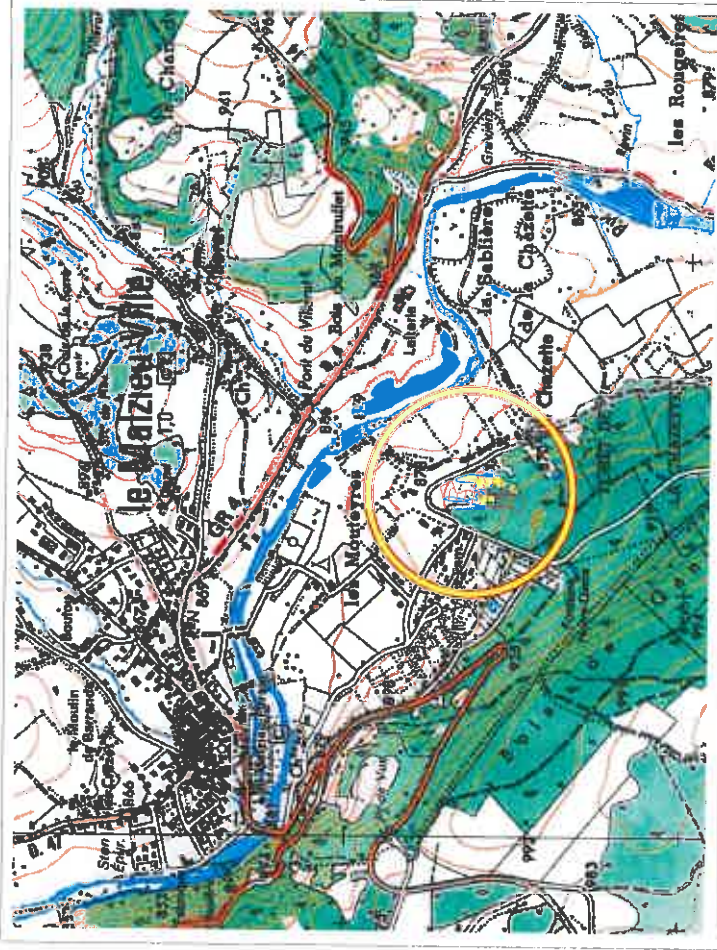


proximité ZNIEFF et cours de la Truyère

Dossier 15.0347



Commune du MALZIEU-FORAIN
Cadaastre

Section F n° 1007

Propriété de la Commune

PLAN IGN
Situation

Échelle: 1/16000

zone à déboiser

Dressé par le Géomètre-Expert D.P.L.G. sousigné.
A Marvejols, le 02 Juin 2015.

Commune du MALZIEU-FORAIN
Cadastré

Section F n° 1007

Propriété de la Commune

zone à abboiaei



PLAN PROJET

Echelle: 1/750

Projet de Plan d'Aménagement
Agriculture, Urbanisme

F067



Commune de MALZIEU-FORAIN
Cadastré

Section F n° 1007

Propriété de la Commune

zone à débroussailler

N

PHOTOGRAPHIE PROCHE
Avec un clic droit, sauvegardez

Echelle: 1/750

PHOTOGRAPHIE PROCHE
Avec un clic droit, sauvegardez



Commune de MALZIEU-FORAIN
Cadastré

Section n° 1417

Propriété de la Commune

1/20000



PHOTOGRAPHIE LOINTAINE
Institut de sondes géographiques
échelle 1/20000

Malzieu-Forain
1/20000

- Atteintes au patrimoine archéologique :

Le projet ne porte aucune atteinte au patrimoine archéologique.

	directes	indirectes	temporaires	permanentes	à court terme	à moyen terme	à long terme
Patrimoine archéologique	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>

- Atteintes au patrimoine paysager :

Les arbres seront abattus sur la totalité de l'emprise, en dehors de ces nécessités techniques le projet conservera les arbres et éléments végétaux structurants existants en limite de l'emprise.

De plus, en terme de compensation, il est prévu de replanter des arbres sur une même superficie sur un site à déterminer.

	directes	indirectes	temporaires	permanentes	à court terme	à moyen terme	à long terme
Patrimoine paysager	<i>Oui Superficie limitée au regard des superficies boisées existantes dans le secteur</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Oui Superficie limitée au regard des superficies boisées existantes dans le secteur</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>

- Modifications des activités agricoles :

Le projet consommera peu d'espace agricole effectivement exploité (de l'ordre de 10000 m² de pâtures), le reste étant boisé. De plus ce sont des clairières, peu valorisables.

	directes	Indirectes	temporaires	permanentes	à court terme	à moyen terme	à long terme
Activités agricoles	<i>Oui Superficie limitée Terrains de moindre valorisation</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Oui Superficie limitée Terrains de moindre valorisation</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>

**Maître d'Ouvrage : Commune du MALZIEU FORAIN
Défrichement dans le cadre du projet de lotissement « La Chazette II »**

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
Formulaire Cerfa 14734*02**

ANNEXE 6 relative à la partie « milieu naturel » de la rubrique 6.1 du cerfa

EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT :

- Perturbations de la biodiversité existante :

Les animaux présents seront amenés à fuir la zone pendant les travaux compte tenu du bruit des engins.

	directes	indirectes	temporaires	permanentes	à court terme	à moyen terme	à long terme
Faune	<i>Oui Pas d'espèce protégée Eloignement</i>	<i>Non</i>	<i>Oui Pendant les travaux (bruit)</i>	<i>Non</i>	<i>Oui Pas d'espèce protégée Eloignement</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>

- Dégradations de la biodiversité existante :

Les arbres seront abattus sur la totalité de l'emprise, en dehors de ces nécessités techniques le projet conservera les arbres et éléments végétaux structurants existants en limite de l'emprise.

De plus, en terme de compensation, il est prévu de replanter des arbres sur une même superficie sur un site à déterminer.

	directes	indirectes	temporaires	permanentes	à court terme	à moyen terme	à long terme
Flore	<i>Oui Pas d'espèce protégée</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui Pas d'espèce protégée</i>	<i>Oui Pas d'espèce protégée</i>	<i>Oui Pas d'espèce protégée</i>

- Modifications des activités sylvicoles :

Le projet concerne le défrichement de 7853 m² d'espace forestier. En terme de compensation, il est prévu de replanter des arbres sur une même superficie sur un site à déterminer.

	directes	indirectes	temporaires	permanentes	à court terme	à moyen terme	à long terme
Activités sylvicoles	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>

- Modifications urbanistiques :

Des terrains vont être ouverts à l'urbanisation progressivement. Le principe d'aménagement de la zone est de créer cette voie nouvelle afin de composer un lotissement ouvert et traversant. Cela afin d'éviter le système du lotissement avec entrée et sortie unique.

	directes	indirectes	temporaires	permanentes	à court terme	à moyen terme	à long terme
Urbanisation	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>